

APPEL A CANDIDATURE

pour la réalisation d'une fresque artistique, participative et intergénérationnelle dans le cadre de la Semaine Bleue 2023

DATE LIMITE : MERCREDI 31 MAI 2023

1. Le contexte

Lancée en 1951, la **Semaine bleue**, semaine nationale des personnes âgées et retraitées, se déroule chaque année la première semaine d'octobre. À cette occasion, tous les acteurs territoriaux exerçant auprès des aînés sont invités à organiser et valoriser des actions en faveur des liens intergénérationnels, des droits et de la contribution des aînés à la société, que ce soit dans les domaines socio-culturels, sportifs, économiques, etc.

Parallèlement le graffiti et le street-art font partie intégrantes de la culture montreuilloise et de nombreuses fresques sont présentes sur les murs de la Ville, constituant un livre ouvert et une source de témoignages de l'Histoire de son territoire et ses habitants, de celles et ceux qui nous ont précédés...

Pour la troisième année consécutive, le **CCAS et la Ville de Montreuil souhaitent ainsi, à l'occasion de la semaine Bleue 2023, permettre la réalisation d'une fresque artistique, participative et intergénérationnelle** au sein d'un nouveau secteur/quartier de la Ville pour favoriser le « vivre ensemble » mais aussi faire « sauter les clichés » entre les nouvelles générations et cette jeunesse inversée que représente les séniors d'aujourd'hui.

2. Présentation de l'appel à candidature

Pour ce projet de fresque, le **CCAS et la direction du Développement Culturel de la Ville de Montreuil se sont donc associés avec le centre social municipal Grand Air**, engagé au quotidien dans une démarche d'éducation populaire auprès de la population du quartier Bel Air / Grands-Pêchers **et avec le bailleur Est Ensemble Habitat, propriétaire du mur**, au travers de sa politique de développement social urbain.

Le support sélectionné pour la réalisation de la fresque est un mur d'habitations (bas de mur blanc), **situé sur une esplanade à l'angle de la rue du Bel Air et de la rue Rosa Luxembourg**, sur un axe constituant la principale porte d'entrée du quartier. Visible depuis la rue, il est positionné entre le terrain de basket et le jardin partagé de l'association des « Mamies du Bel Air » et à une centaine de mètres du centre social Grand Air.



3. Cahier des charges artistique et pédagogique

- **La thématique et les attendus**

- **La conception et la réalisation d'une fresque** sur les murs susmentionnés et **sur le thème de la Semaine Bleue 2023** : « **Vieillir ensemble, une chance à cultiver !** », laissant ouvert le champ des propositions artistiques.

- **L'organisation et l'encadrement d'ateliers participatifs** intégrant la création et la réalisation d'une partie de la surface de l'ouvrage par des seniors du Pôle Activités du CCAS ainsi que des enfants de 6 à 11 ans, participant à des ateliers d'initiation au graffiti et des adolescents de 11 à 17 ans du centre social Grand Air et de l'Antenne jeunesse Bel Pêche.

- **La pédagogie mise en œuvre**

- L'artiste ou le collectif lauréat devra mettre en œuvre et expliquer des techniques permettant aux participants de concevoir et réaliser leur propre élément de la fresque (pochoirs, mosaïque, remplissage) en cohérence avec le projet de fresque imaginé.

- Les éléments réalisés par les participants devront être effectués obligatoirement à hauteur de ces derniers et en toute sécurité.

- En soutien du travail mené par le lauréat, les participants (8 à 10 seniors + 8 à 10 enfants/adolescents) seront accompagnés par des encadrants du pôle activités seniors du CCAS de Montreuil et du centre social Grand Air

- Le projet sera également filmé lors de deux séances (à définir) ainsi qu'à l'occasion de l'inauguration de l'œuvre finale.

- **La réalisation et son calendrier**

- **Les mercredis 6, 13, 20, 27 septembre et le mercredi 4 octobre** : Ateliers de réalisation de la fresque avec les participants (durée 2 à 3 heures maximum par session). Ces derniers seront maintenus quel que soit le nombre de participants de manière à faire avancer le projet, hormis si les conditions météorologiques ne le permettent pas.

- **Du 5 au 13 octobre** : Finalisation de la fresque par l'artiste ou le collectif lauréat

- **Samedi 14 octobre** : Inauguration de la fresque, dans le cadre de l'organisation d'une « Block Party » intergénérationnelle, et en présence de Monsieur le Maire et des élus de la Ville. A cette occasion, le lauréat présentera l'œuvre réalisée et participera aux échanges avec les élu.es, les participants et les habitants. En cas de réponse d'un collectif d'artistes, ces derniers pourront également encadrer des ateliers « découverte et démonstration » de graffiti.

- **Les critères de sélection**

Les différents projets reçus seront sélectionnés par les élu.e.s, les services de la Ville et du CCAS de Montreuil concernés et Est Ensemble Habitat. Ils seront jugés sur quatre points essentiels :

- la corrélation avec la thématique de la Semaine Bleue 2023,
- la dimension esthétique de l'œuvre et son intégration à l'environnement,
- les propositions pédagogiques permettant la participation active des seniors, des enfants et des jeunes à la réalisation de la fresque.
- le tarif de la prestation proposée.

4. Conditions administratives et techniques

- **Le coût artistique et les droits de cession**

Le coût artistique comprenant la conception, la réalisation de l'œuvre, l'achat du matériel (peintures, aérosols, pinceaux, etc.) et la cession des droits à la Ville de Montreuil et à Est Ensemble Habitat est estimé à **4 000€ (quatre mille euros) maximum**, toutes taxes et toutes charges comprises.

Un minimum de 3 ans est fixé pour la durée d'exposition de l'œuvre. La Ville de Montreuil a préalablement recueilli un accord de principe de la part d'Est Ensemble Habitat, propriétaire des murs, pour la mise à disposition de l'espace et cette durée minimale.

L'accord du propriétaire fera l'objet d'une formalisation contractuelle sous réserve de l'acceptation de l'œuvre choisie.

En cas de détériorations trop importantes dues aux intempéries ou à l'usure du temps intervenant avant l'expiration du délai de 3 ans, Est Ensemble Habitat se réserve le droit de remettre le mur dans son état initial.

- **Les conditions techniques**



MUR 1 (droite) H ± 2,50 m – L 12,20 m soit ± 30,50 m²

La partie du mur 2, située à droite de la cage d'escalier et correspondant aux pans sans contraintes d'intervention, constitue une option envisageable, si son utilisation apporte une plus-value à l'œuvre et respecte les consignes. L'utilisation de ce mur est donc facultative et non obligatoire, et ne constitue pas un critère de sélection prioritaire.



MUR 2 (gauche) H ± 2,50 m – L 7,00 m soit ± 17,50 m²

- La technique de peinture est laissée au libre choix de l'artiste (aérosol, peinture, etc.) de même que les matériaux.
- Les œuvres seront constituées de matériaux résistants et durables dans le temps.
- Les contours des fenêtres devront être protégés et uniquement réalisés par le/les artistes.
- Pour rappel, les éléments réalisés par les participants devront être effectués obligatoirement à hauteur de ces derniers et en toute sécurité.

Le CCAS et la Ville de Montreuil s'engagent à prendre les arrêtés de stationnement ou d'occupation du domaine public nécessaires pour la réalisation en toute sécurité de l'œuvre.

Il sera à la charge du lauréat sélectionné de nous fournir les éléments permettant de déposer à la direction de l'urbanisme de la Ville de Montreuil, le dossier de demande d'autorisation préalable. A minima, un visuel avant et après travaux sera nécessaire.

La réalisation de la fresque aura lieu uniquement après validation des autorisations obtenues et son calendrier pourra être adapté en fonction des conditions météorologiques dans le respect des délais impartis.

● **La réponse à l'appel à candidature**

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. Dans le cadre d'une réponse collective, un.e référent.e devra néanmoins être nommé.e comme interlocuteur.trice unique du projet et se portera garant.e de ses partenaires.

Les candidats doivent obligatoirement bénéficier d'un statut leur permettant de facturer la prestation. Ils devront également fournir une attestation de responsabilité civile et/ou professionnelle.

Pour candidater, les candidats devront déposer un dossier complet (numérique) comprenant :

- le bulletin de candidature (coordonnées, statut, présentation de la fresque, caractéristiques techniques, besoins matériels, pédagogie et expériences marquantes, planning prévisionnel...)
- un CV par artiste intervenant ainsi que quelques références illustrées d'œuvres préalablement réalisées ;
- une note d'intention complémentaire expliquant son choix artistique, la pédagogie mise en oeuvre et ses motivations à participer et à encadrer ce projet;
- une à trois esquisses du projet, en couleur avec si possible une projection sur le mur sélectionné ;
- un budget prévisionnel
- un planning prévisionnel
- les éléments relatifs au statut professionnel

Une visite collective du lieu de réalisation sera organisée pendant le temps de réponse de l'appel à candidature. A l'occasion du jury de sélection, une audition pourra éventuellement être menée avec les artistes présélectionnés afin qu'ils puissent présenter leur projet.

Des discussions, concernant certaines modifications du projet à la marge, pourront ensuite être menées avec les artistes sélectionnés afin que le projet respecte les préconisations réglementaires et soit en accord avec la volonté des ayants droits.

Les candidats doivent envoyer le dossier, obligatoirement complet, avant le mercredi 31 mai 2023 à 12H00, par wetransfer à :

Olivier GASTOU - Direction des Solidarités et du CCAS de Montreuil

Mail: olivier.gastou@montreuil.fr - Tél : 01.48.70.66.77

5. Le calendrier prévisionnel

- Mercredi 26 avril 2023 : Lancement de l'appel à candidature
- Mardi 23 mai 2023 (option) : Visite collective des lieux de réalisation
- Mercredi 31 mai 2023 : Date limite de retour des dossiers
- Semaine du 12 au 16 Juin 2023 : Organisation du jury de sélection et retour aux candidats de la décision par mail.
- Fin Juin / début Juillet : Réunion technique et finalisation du projet entre le lauréat et les parties concernées (commande du matériel si nécessaire, validation du calendrier de réalisation...)
- Septembre / Octobre : Réalisation de la fresque avec comme impératifs la prise en compte du calendrier des ateliers participatifs et la fin de chantier avant le 14 octobre, date de l'inauguration de la fresque.